

Pour lutter contre le validisme, luttons contre le capacitisme à l'École

L'article 24 de la convention relative aux droits des personnes handicapées est explicite : les États signataires veillent à ce que "les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général et à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire". Ce texte signé par l'Etat français est encore loin d'être appliqué puisque notre École reste encore davantage basée sur un système ségrégatif.

Qu'en est-il au SNES-FSU de nos mandats et de notre positionnement? En demandant plus de moyens pour les instituts médico-sociaux, nous continuons à promouvoir un système qui conditionne l'accès à l'École et donc à la société pour les personnes handicapées.

En tant que personnels du secondaire nous devrions être attaché·es à refuser toute forme de ségrégation parmi les adolescent·es de France et les accepter tou·tes parmi nos élèves.

Nous devrions être engagé·es pour le bien être de tou·tes les jeunes, valides ou non. Et ce n'est pas en conditionnant leur inclusion à des moyens. Nous viendrait-il à l'esprit de conditionner le droit à l'éducation pour d'autres minorités que les personnes handicapées? Nous viendrait-il à l'esprit de conditionner à des moyens l'accueil des élèves dit·es valides parce qu'en difficulté scolaire ? Le manque de moyens est pourtant source de souffrances chez ces dernier·es aussi comme chez tou·tes les élèves.

Certain·es réclament la construction d'institutions spécialisées supplémentaires pour accueillir les élèves en situation de handicap. La BD-témoignage Soigne, maltraite et tais-toi parue en septembre 2023 déconstruit les idées reçues sur les IME comme lieu idéal pour les adolescent·es en situation de handicap et signalent des maltraitances fréquentes.

Les situations de handicap qui souvent crispent certain·es collègues au sujet de l'inclusion sont plus souvent celles d'élèves atteint·es de troubles psychiques plutôt que moteurs. Les difficultés des personnels sont liées au fait qu'ils ne sont pas formé·es à l'enseignement spécialisé. Mais aussi et avant tout parce que l'École n'est pas adaptée à tou·tes les élèves, ce qui n'est pas acceptable.

C'est à l'École de s'adapter à l'ensemble de ses usager·es. Si la tâche est difficile pour les personnels de l'Éducation nationale, ce n'est pas de la faute des élèves en situation de handicap mais du retard colossal que prend la société pour les considérer comme des êtres humains à part entière.

Rencontrons ces individualités différentes. Allons à la rencontre, imprégnons-nous de sensibilités différentes. Obnubilé·es par certains codes scolaires hérités de notre propre scolarité nous en oublions les savoirs et savoirs-faires des élèves des dispositifs ULIS inclus·es dans nos classes. Nous ne les voyons plus qu'en une liste négative de caractéristiques et ne les regardons pas réellement.

Opérons les changements culturels nécessaires pour permettre une École pour tou·tes. Repensons l'École, ses programmes. Écoutons aussi et surtout les premier·ères concerné·es qui réclament la désinstitutionalisation.

Luc Dehêtre (Unité & Action), Mina El Azzouzi et Jordi Le Cointe (École émancipée),
académie de Créteil